



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES ET AUX EVALUATIONS PONCTUELLES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

NOTE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS Session 2026 du BGT

Rectorat – DEC 1

inscription : baccalauréat général ou technologique

Depuis la session 2021 du baccalauréat, les candidats individuels passent, d'une part des **évaluations ponctuelles** (au titre du contrôle continu) et d'autre part, comme tout candidat des **épreuves terminales** (épreuves anticipées et finales). Les évaluations ponctuelles concernent l'histoire-géographie, la LVA et la LVB, l'enseignement scientifique (voie générale) ou les mathématiques (voie technologique), l'enseignement moral et civique, l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale (programme de la classe de première), l'éducation physique et sportive et les enseignements optionnels.

Deux modalités de passation des épreuves ponctuelles (enseignements obligatoires et optionnels) sont proposées aux candidats individuels :

- soit à la fin du cycle terminal (sur le programme du cycle terminal)
- soit à la fin de chaque année du cycle terminal (sur le programme de première en fin d'année de première puis sur le programme de terminale en fin d'année de terminale) à l'exception de l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première.

Le candidat individuel formule son choix entre ces deux modalités d'organisation au moment de son inscription à l'examen du baccalauréat en classe de première. Ce choix est définitif une fois que l'inscription à l'examen est close.

Si vous vous inscrivez **au baccalauréat général**, vous devrez choisir 3 enseignements de spécialité parmi la liste ci-dessous. Vous serez évalué sur un seul en 1^{ère}, les 2 autres le seront en terminale :

- Arts (Arts-Plastiques - Histoire des Arts - Danse - Musique - Cinéma audiovisuel - Théâtre)
- Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
- Langues, littératures et cultures étrangères (LLCER Anglais - Espagnol - Anglais monde contemporain)
- Littérature, langues et cultures de l'antiquité (LLCA grec - latin)
- Humanités, littérature et philosophie (HLP)
- Mathématiques
- Numérique et science informatique (NSI)

- Physique-chimie (PC)
- Sciences de la vie et de la terre (SVT)
- Sciences économiques et sociales (SES)
- Sciences de l'ingénieur (SI)
- Education physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)

Si vous vous inscrivez au **baccalauréat technologique**, l'enseignement de spécialité est défini par la série.

Séries baccalauréat technologique	Sigle	Enseignements de spécialité
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	STHR	Enseignement scientifique alimentation - environnement
Sciences et technologies de la santé et du social	ST2S	Physique-chimie pour la santé
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	STI2D	Innovation technologique
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	STD2A	Physique-chimie
Sciences et technologies de laboratoire	STL	Biochimie-biologie
Sciences et technologies du management et de la gestion	STMG	Sciences de gestion et numérique

Liste des épreuves

Français écrit (4 heures) - Calendrier national - Vendredi 13 juin 2025 de 8h à 12h

Français oral (20 minutes) - Calendrier académique - Entre le lundi 23 juin et le vendredi 4 juillet 2025

Evaluations ponctuelles (si vous choisissez de les passer à la fin de chaque année du cycle terminal) -

Calendrier académique - à compter du 26 mai 2025

- enseignements obligatoires : Histoire/Géographique, Langue Vivante A, Langue Vivante B, Enseignement scientifique (voie générale) / Mathématiques (voie technologique), Enseignement moral et civique, enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale
- enseignements optionnels

Convocation aux épreuves

Chaque candidat recevra une convocation individuelle via son compte candidat cyclades. C'est pourquoi les identifiants et mot de passe devront être conservés scrupuleusement.

! Tout changement concernant les coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail) devra être signalé sans délai à la division des examens et concours (dec-bac@ac-limoges.fr).

Les candidats « démissionnaires » après la période d'inscription doivent également se signaler auprès de la DEC.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation début juin devront prendre contact avec le bureau du baccalauréat au Rectorat (05 55 11 40 54).

Calendrier et procédure d'inscription

Le registre d'inscription aux épreuves anticipées est ouvert du **Jeu** **di 7 novembre 2024, 10h00** **au** **mercredi 11 décembre 2024, 16h00**. Les inscriptions s'effectuent uniquement sur internet à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

L'inscription se fait en 3 étapes :

- 1/ La création et l'activation d'un compte candidat Cyclades :

Avant de procéder à l'inscription, le candidat doit créer un compte (cliquer sur l'onglet « créer mon compte ») en saisissant toutes les informations demandées à l'écran lors de la création du compte. Une fois le compte créé, le candidat doit valider son compte dans les 48 heures suivant sa création (cliquer sur le lien « activer mon compte » qui figure dans le courriel reçu), sinon les données seront perdues.

Conseil : Indiquer une adresse mail que vous consultez régulièrement. Vous recevrez un message électronique à chaque fois que des documents seront déposés sur votre compte personnel Cyclades (confirmation d'inscription, complément d'inscription, convocations, relevé de notes...)

- 2/ L'inscription :

Pour procéder à son inscription, le candidat doit se connecter avec ses identifiants en cliquant sur l'onglet « mon compte » puis sur « me connecter » (saisir l'adresse électronique et le mot de passe spécifiés lors de la création du compte). Le candidat clique ensuite sur l'onglet « inscription » puis « m'inscrire » pour débiter l'inscription.

Il convient de sélectionner l'examen, la session et l'académie d'inscription. En validant son choix, un écran apparait avec plusieurs données.

Remarque : toutes les données saisies lors de la création du compte sont grisées et non modifiables. Pour chaque onglet (« identification », « informations candidatures », « qualification présentée », « épreuves », « récapitulatif », « n° inscription »), le candidat renseigne le cas échéant les rubriques obligatoires. Cliquer sur « suivant » pour continuer la saisie des informations et passer aux onglets suivants.

L'onglet « récapitulatif » affiche toute les informations saisies précédemment, ainsi que les épreuves auxquelles le candidat est inscrit selon sa catégorie et sa série, avant validation.

Cliquer sur le bouton « enregistrer » pour que la candidature soit prise en compte.

- 3/ La confirmation d'inscription :

L'onglet « n° d'inscription » s'affiche ensuite. Le candidat doit éditer sa confirmation d'inscription en cliquant sur le bouton « visualiser /imprimer ». **Cette confirmation d'inscription est le document officiel attestant de l'inscription aux épreuves de 1^{ère} du candidat.**

Pour que votre inscription soit définitive, vous devez retourner votre confirmation d'inscription accompagnée des pièces justificatives (carte d'identité, recensement et/ou Journée défense et citoyenneté), avec ou sans correction, signée par vous et par votre représentant légal si vous êtes mineur (e), pour le mercredi 18 décembre 2024 au plus tard à l'adresse postale :

RECTORAT - bureau DEC 1 - 13 rue François Chénieux - 87 031 LIMOGES Cedex

NB : à compter de cette session d'examen, les candidats CNED scolaires (scolarisés au CNED en inscription réglementée) seront inscrits par le CNED.

- 4/ Choix de l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1ère :

Le candidat individuel doit choisir **dès l'inscription** l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1^{ère}.

La fiche mémo « Gérer ses inscriptions EA sur le portail Cyclades » est mise à disposition pour aider à l'inscription.

Demande d'aménagement d'épreuves

Les demandes d'aménagement d'épreuves doivent être formulées par les candidats avant la clôture des inscriptions. La procédure académique est disponible sur le site du rectorat de Limoges (Scolarité/Etudes/Examens/Examens/Aménagements d'épreuves aux examens).

Les **candidats individuels** téléchargent le dossier, le complètent et le retournent, accompagné des pièces justificatives (médicales sous pli confidentiel) au médecin désigné par la CDAPH de leur département.

Les formulaires sont à télécharger sur le site internet du rectorat.

Les aménagements accordés pour la classe de première seront reconduits automatiquement, sans nouvelle demande pour les épreuves terminales.

Le médecin rendra un avis pour décision de l'autorité administrative : la décision rectorale sera transmise par le rectorat aux candidats.

Adresse mail de la cellule Aménagement d'épreuves de la division des examens et concours :

dec-amenagements@ac-limoges.fr

Epreuves de remplacement

Les candidats régulièrement inscrits à la session normale qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves organisées au cours ou à la fin de l'année scolaire, peuvent être autorisés, **sur leur demande écrite**, à passer les épreuves de remplacement correspondantes. En cas d'empêchement justifié à l'une des deux épreuves anticipées de français organisées à la fin de l'année scolaire, la seule épreuve non subie fait l'objet d'une épreuve de remplacement.

Attention : La demande d'inscription aux épreuves de remplacement doit être faite dès que l'impossibilité de se présenter aux épreuves est connue et au plus tard au dernier jour des épreuves orales.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Enseignements optionnels proposés au BTN :

Depuis la rentrée 2023 : possibilité pour les candidats au BTN (toutes séries) de s'inscrire aux enseignements optionnels suivants : latin – grec – LVC. A noter que le latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels qui étaient déjà proposés au BTN.

Epreuves anticipées de français (EAF) :

Pour l'épreuve orale anticipée de français au baccalauréat général, le nombre minimal de textes devant figurer dans le récapitulatif présenté par le candidat est de 16 textes au minimum, en conservant l'esprit de la répartition de ces textes. Pour le baccalauréat technologique, le nombre minimal de textes figurant dans le récapitulatif est de 12 textes, avec, pour chacun des 4 objets d'étude du programme d'enseignement, au moins 2 extraits pour chaque œuvre et au moins 1 extrait pour le parcours associé.

N.B.

Epreuves anticipées de français

Définition des épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021 (Note de service du 23/07/2020 MENE2019312N MENJS DGESCO A2-1 - BO spécial n°7 du 30 juillet 2020 modifiée par la note de service du 12/11/2021 MENE2121402N BO n° 43 du 18 novembre 2021)

Programmes de français

Voie générale et Séries technologiques :

La note de service MENE2315136N du 12 juin 2023 (BO spécial n°27 du 6 juillet 2023) fixe le programme national d'œuvres pour l'enseignement de français (année scolaire 2024/2025).